

## **CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDOLAS**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU MERCREDI 26 MAI 2021**

**Présents** : Alexandra AMIEL, Sylvie AYGLON, Éric BALMES, Olivier BLOT, Véronique BONNAURE, Maxence BOYER, Mathias DALZON, Michel DAYRE, Loïc DUCROS, Éric GARREL, Julien MAGNIN, Jean-François THIBON, Valentin THIBON

**Excusés** : André FORGET, Stéphanie DELEUZE

**Pouvoirs** : André FORGET pouvoir à Éric BALMES, Stéphanie DELEUZE pouvoir à Sylvie AYGLON

Le quorum étant atteint, la séance débute à 20h10.

Désignation du secrétaire de séance : Valentin THIBON

#### **Ordre du jour**

##### **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2021**

- 1. Rapport de la CLECT Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie (délibération)**
- 2. Subventions aux associations (délibération)**
- 3. Mise en place RIFSEEP (projet de délibération)**
- 4. Modification du PLUI – proposition pour Chandolas**
- 5. Chemin et Dolmens - proposition nouvel itinéraire – information**
- 6. Projet d'aménagement accès RD104 Lengarnayre (convention ATC/SDEA) - information**
- 7. Projet d'aménagement mobilité sud de Maisonneuve (visite CAUE) – information**
- 8. Projet RPI du Chassezac/Polinno (budget participatif de l'Ardèche)**
- 9. Questions diverses (SDAGE, ANCT, ANFR, RECREATER, SIL)**
- 10. Point des commissions**

#### **Ajout des points suivants à l'ordre du jour**

Sur proposition du maire, le conseil, à l'unanimité, décide de débattre, avant les rapports d'activité des commissions et les questions diverses, des points supplémentaires suivants :

- Achat d'un terrain
- Provision sur créances douteuses

## **Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Le compte rendu de la séance précédente, du 15 avril 2021, est approuvé à l'unanimité.

### **1. Rapport de la CLECT Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie (délibération)**

Le Conseil Communautaire ayant, par une délibération du 10 décembre 2009, instauré la Taxe Professionnelle Unique (TPU) perçue par la Communauté de Communes (CDC), la Commune ne perçoit plus de Taxe Professionnelle (TP). En compensation de cette perte de recettes du budget communal, la CDC verse à la Commune une "attribution compensatoire" (AC) égale à la somme de TP qu'elle percevait minorée des charges qu'elle a transférées à la CDC. Au sein de la CDC, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), en principe indépendante, est chargée d'évaluer le montant des charges transférées et d'en faire part à la CDC afin qu'elle fixe le montant des AC.

La compétence "lecture publique" ayant été confiée à la CDC, la CLECT du 6 mars 2017 a proposé de fixer le transfert de charges pour l'achat de livres à 2€ par habitant.

En 2018, sur proposition de la CLECT, le transfert des charges relatives au personnel des bibliothèques, soit deux agents jusqu'alors rémunérés par Beaumont, Dompnac, Joyeuse, Laboule, Loubaresse et Valgorge, a été validé.

Le 12 février 2019, revenant sur cette position, la CLECT a proposé qu'il n'y ait plus de transfert de charges de personnel des bibliothèques. La dépense correspondante, 62.276,08 €, a alors été prise en charge par la CDC.

Le 9 mars 2021, la CLECT, convoquée par le Président de la CDC pour que les charges relatives au personnel transféré soient, à nouveau, réparties entre les communes a délibéré dans ce sens et son rapport doit être soumis, pour approbation ou rejet, aux Conseils Municipaux.

Le Conseil Municipal,

\* dument informé par son représentant au sein de la CLECT de l'historique du transfert des charges concernant la lecture publique et des conditions dans lesquelles la réunion du 9 mars s'est déroulée,

\* ayant pris connaissance du rapport de cette commission,

Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, de ne pas se prononcer sur ce rapport.

## 2. Subventions aux associations (délibération)

Mathias DALZON présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues à ce jour en mairie. Après débat, il est retenu le tableau suivant :

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ASSOCIATIONS

| Porteur de la demande                           | Description   | Proposition commission  |
|---|---|---|
| ADMR  | Demande de subvention annuelle<br>Association de service à la personne, très active sur notre territoire.   | 200,00 €  |
| AFM Téléthon                                    | Demande de subvention annuelle<br>Vu le contexte sanitaire, on note une baisse de collectes et de dons dû à l'annulation des animations de terrain. | La commune apportera un soutien pour les animations et événements organisés sur la commune dans le cadre Téléthon |
| Adapei07  | Demande de subvention annuelle  | 100,00 €  |
| Tennis club Vanseen                             | Demande de subvention annuelle d'une subvention de 50,00 € par adhérent : 1 adhérent  | 50,00 €   |
| URAM  | Demande de subvention annuelle d'une subvention de 200,00 €   | 200,00 €  |
| APRRES  | Association pour la Prévention, la Réhabilitation Respiratoire et l'Education à la Santé (Aubenas)  | -   |
| Fréquence 7                                     | Demande de subvention annuelle (Subvention de 50,00 € en 2019)  | 50,00 €   |
| Prévention routière                             | Demande de subvention annuelle d'une subvention de 180 €.<br>Propose de faire des interventions de prévention sur la commune.                       | -   |
| Associations Françaises des scléroses en plaque | Demande de subvention annuelle  | -   |

### ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS

| Porteur de la demande | Description   | Aide demandée | Proposition commission | Période      |
|-----------------------|---|---------------|------------------------|--------------|
| Compagnie les Affamés | Compagnie de théâtre propose une résidence + spectacle                                  | 1 500,00 €    | 1 000,00 €             | 2021         |
| Compagnie Ki-Watt     | Compagnie de cirque itinérant, à vélo (tour du sud Ardèche entre mi-juin et mi-juillet) | 550,00 €      | 300,00 €               | Juillet 2021 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte le tableau présenté.

### **3. Mise en place RIFSEEP (projet de délibération)**

Un Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise, et de l'Engagement Professionnel, va être mis en place pour les agents de la fonction territoriale. Un dossier de mise en place va être adressé au comité technique du centre de gestion pour avis.

Le conseil municipal délibèrera ensuite pour instaurer le RIFSEEP.

### **4. Modification du PLUI – proposition pour Chandolas**

Pour rappel, le premier projet de modification n°1 qui a été adopté en conseil communautaire est une modification mineure qui ne modifie pas le PADD, et qui satisfait aux conditions de modification simplifiée sans enquête publique.

Un projet de modification n°2 est à l'étude et pour celui-ci la procédure retenue est une modification avec enquête publique. Dans le cadre de cette modification, la commune étudie la possibilité de création d'une zone réservée pour un projet de développement de la mobilité propre, amélioration de la sécurité et aménagement (sud du hameau de Maisonneuve).

### **5. Chemin et Dolmens - proposition nouvel itinéraire – information**

Michel Dayre rend compte au Conseil de ce que, le succès de ces sentiers fait que, à Chandolas comme sur d'autres communes, l'afflux de promeneurs, trop souvent peu au fait des conditions locales et parfois dénués de savoir vivre, entraîne des réactions négatives de la part des propriétaires et des ayants-droits des terrains impactés.

C'est pourquoi, avec Eric Garrel et les responsables des sentiers, une visite du terrain a été décidée, ce qui a permis de définir, sur la Commune, un nouveau tracé destiné à réduire, voire supprimer les possibilités de conflits.

Actuellement à l'étude, ce tracé devrait pouvoir être validé pour 2022, après mise en place d'un réel conventionnement avec les propriétaires. En l'attente, le circuit est, pour ce qui concerne les secteurs à problèmes, "mis en pause".

### **6. Projet d'aménagement accès RD104 Lengarnayre (convention ATC/SDEA) - information**

Une convention avec le SDEA sera établie pour le projet de sécurisation du carrefour de Lengarnayre avec la D104 qui est jugé dangereux.

### **7. Projet d'aménagement mobilité sud de Maisonneuve (visite CAUE) – information**

Le hameau de Maisonneuve est situé sur un axe routier extrêmement fréquenté : la RD 104 qui relie Aubenas à Alès.

La municipalité souhaite donc étudier la sécurisation du hameau et le réaménagement des zones de stationnement et a fait appel au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement).

Le projet concerne le sud du hameau de Maisonneuve, de la place d'Avonas jusqu'au pont de Maisonneuve : place, abris-bus, zone de collecte des OM, abords de la RD104, circulation des piétons et vélos

## **8. Projet RPI du Chassezac/Polinno (budget participatif de l'Ardèche)**

Le chargé des affaires scolaires rend compte au Conseil de ce que les élèves du Regroupement Pédagogique du Chassezac ont participé en mai à des ateliers expérimentaux sur le thème "Art, Numérique et Environnement" au Polinno. Ces ateliers animés par toute l'équipe du Polinno, en concertation étroite avec l'équipe enseignante avec l'aide bénévole de parents, ont pu se faire grâce au budget participatif du Département. Les élèves ont ainsi réalisé, en céramique, un herbier de plantes endémiques qu'ils avaient récoltées et scannées. Ils ont fabriqué des oyas, pots en terre cuite poreuse destinés à l'arrosage, et ils ont rénové du petit mobilier de leur école. L'herbier, d'une surface de près de 15 m<sup>2</sup>, sera fixé sur un mur, à proximité de la Mairie de Chandolas, les oyas seront installés dans le jardin de l'école, à Saint-Alban, et le mobilier, agréablement "relooké", trouvera sa place dans le local de la garderie.

## **9.Acquisition Parcelle E 1011 Ferme des Bois**

Le Maire rappelle que pour l'installation et les futurs travaux de la chèvrerie de la Ferme des Bois, il y a lieu d'acquérir une parcelle de 26 m<sup>2</sup>.

La commune se porte acquéreur de la parcelle cadastrée E 1011 au lieu-dit Les Bois sur la commune de Chandolas au prix de 1€ symbolique, étant bien entendu que tous les frais afférents à cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce pour.

## **10.Constataion de provision pour créances douteuses**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la constatation de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le CGCT rend nécessaires les dotations aux provisions pour créances douteuses.

Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

La comptabilisation des dotations aux provisions en créances douteuses repose, sauf décision contraire de l'assemblée délibérante, sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par constatation d'une dépense au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants ».

Concernant l'exercice 2021, considérant la situation des restes à recouvrer à la clôture de l'exercice 2020 sur les titres émis sur les exercices 2019 et antérieurs, et considérant les provisions déjà constatées sur les exercices antérieurs, la proposition du conseil aux décideurs locaux est la suivante :

|                |   |          |
|----------------|---|----------|
|                | Provisions constituées au 31/12/2020          | 0,00     |
| Budget Commune | Total des créances 2019 et années antérieures | 4 410,92 |
|                | Provision à constituer sur l'exercice 2021    | 4 410,92 |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, se prononce pour.

## **11. Questions diverses :**

**a. SDAGE**

Loïc Ducros se rendra à la réunion organisée à ce sujet.

**b. ANCT**

Jean-François THIBON a assisté à une réunion d'échanges et de présentation de Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT)

**c. ANFR**

Des mesures de fréquences radioélectriques ont été faites dans le village suite à la demande de la municipalité pour vérifier les niveaux d'émission de l'antenne pour la téléphonie mobile située à Maisonneuve. Le rapport de mesure conclut au respect des valeurs limites d'exposition fixées par le décret du 3 mai 2002.

**d. RECREATER**

Un séminaire au Vans est organisé dans le cadre du projet RECREATER le 15 et 16 juin. Le projet concerne la « Mise en place d'un dispositif territorial de recherche-action dédié à l'entrepreneuriat récréa-sportif en milieu rural », et est cofinancé par l'Union Européenne.

**e. Nouvelles demandes SIL – Procédure de traitement**

Pour les personnes souhaitant une signalisation, une demande écrite devra être faite à la mairie en mentionnant le nom de l'établissement et l'emplacement souhaité. Une charte sera établie et un devis sera effectué (Plume De Renard à Lablachère).

**12. Point des commissions :**

Les responsables des différentes commissions rappellent rapidement les actions en cours :

- Urbanisme, voirie, réseaux et illuminations : les travaux sur le pont de Goularade ont été réalisés, et la Sté DUCROS a signalé que 700 € de béton n'ont pas été utilisés et peuvent être utilisés pour un autre chantier.
- Patrimoine, entretien, agriculture, OM
- Affaires sociales : Olivier BLOT fait un compte-rendu de l'AG de l'ADMR du 21 Mai
- Affaires scolaires : le RPI étudie un changement de prestataire pour la restauration
- Communication : concernant la création du nouveau bulletin municipal, il sera demandé à chaque commission de mettre un encart.
- Associations, culture, jeunesse et sport
- Finances
- Marché de producteurs : un marché de producteurs est mis en place tous les jeudis soir à compter du 1<sup>er</sup> juillet jusqu'à fin août 2021.

La séance est levée à 23h15.